Image not found or type unknown

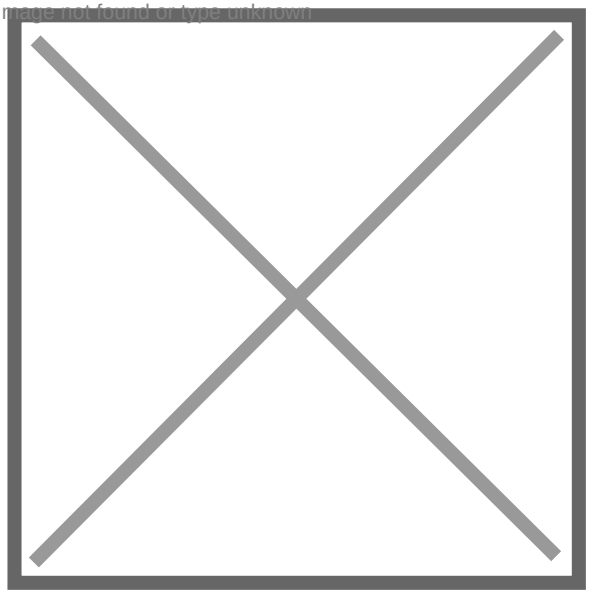

Vide-grenier à domicile, autorisation, législation ?

Par **nathalie**, le **04/04/2008** à **10:06**

bonjour,

j'habite en HLM et je souhaiterai organiser un vide-maison (c'est-à-dire un vide-grenier à domicile) avant de déménager. mon nouveau logement étant plus petit et doublons car j'emménage avec quelqu'un.

j'aimerai savoir quelles sont les conditions et autorisations à avoir. puis-je mettre des affichettes sur les portes d'entrée de l'immeuble quelques jours avant ?
ou seulement sur ma voiture pour indiquer où c'est ? Est-ce possible de faire un vide-maison plusieurs fois (au moins deux pour toucher le plus de monde possible) ?
merci

Par **Fredu34**, le **10/12/2013** à **14:16**

Rendez-vous sur [url=http://www..fr]http://www..fr[/url] pour consulter infos et conseils sur l'organisation d'un vide maison.
Le dépôt des petites annonces est gratuit !

Par **Lag0**, le **10/12/2013** à **14:21**

Bonjour Fredu34,
J'espère que depuis 2008, nathalie a pu mener à bien son projet...
Ou bien votre message n'a pour but que promotionner votre site tout neuf ???

Vous avez remonté plusieurs vieilles discussions pour faire votre pub, merci de stopper là ce qui peut être considéré comme un spam !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés